

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180404-D2018-24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-24 en date du 04/04/2018 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer la construction de toilettes publiques dans le bourg :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 avril 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 28 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Andrée HARGE, Pascal BABAUDOU.

Représentés : Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.
Jean-Claude LEBLOIS a donné pouvoir à Dominique GILLES

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département (6 000,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 0,25 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

1°) **DEMANDE** à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer la construction de toilettes publiques dans le bourg :

- Montant du prêt : 6 000,00 €
- Bonification du Département : 1,5 point
- Taux d'intérêt après bonification : 0,25 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €

2°) **DECIDE** de contracter l'emprunt correspondant auprès de l'établissement bancaire ayant contractualisé avec le Département aux conditions précédemment citées.

3°) **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagée.

A La Geneytouse, le 09 avril 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 avril 2018.